

2024 - 121



## DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'organisation, et des animations et/ou installations proposées pour l'événement Marché de Noël, de signer des contrats avec des prestataires,

### D É C I D E

Article 1<sup>er</sup> : la signature d'un contrat avec la société Satex, domiciliée 9 Rue Sarah Bernhardt, 33 700 Mérignac, pour la location des tentes et structures du marché exposants.

Article 2 : Le contrat de location couvre la période du 14 et 15 décembre. La rémunération pour cette prestation sera d'un montant de **6 216 € TTC**, payable par mandat administratif.

Article 3 : Les dépenses concernant cette prestation seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 20/11/24

Le Maire,

Patrick Bobet